



Déclaration liminaire du CSA du 5 juin 2024

Monsieur le Président,

Nous souhaitons porter aujourd'hui à votre connaissance plusieurs sujets révélateurs d'une ambiance délétère au sein de notre administration tant en terme de dialogue social que de droit des agents.

En premier lieu, les quatre membres du précédent bureau national de notre syndicat sont mis en examen pour diffamation envers notre administration. Quelle faute ont-ils commise ? Avoir mis sur la place publique ce que toute personne membre de notre administration sait ? Avoir soutenu la parole des victimes et mis le doigt sur la gestion pénitentiaire des violences sexistes et sexuelles ? Cette tentative d'intimidation ne fonctionnera pas.

La CGT IP continuera de soutenir les victimes et combattre les dérives patriarcales de notre administration.

Nous tenons à affirmer notre soutien sans faille aux camarades poursuivis et nous les soutiendrons jusqu'aux bancs du tribunal.

Nous ne pouvons que relever que notre administration se montre bien plus encline à se soumettre aux pressions politico-médiatiques de l'extrême droite, privilégiant une logique sécuritaire et répressive aux droits des personnes détenues.

Si nous partageons l'émotion liée au meurtre de nos collègues dans l'exercice de leur mission et soutenons les familles et proches endeuillés, nous rappelons qu'une des missions prioritaires de l'administration pénitentiaire est la réinsertion et que la permission de sortir est un outil indispensable à celle-ci.

Enfin, suite à notre mobilisation du 30 mai 2024, nous tenons à rappeler notre opposition ferme à l'imposition **unilatérale** du taux de 50% de présence en SPIP par la Direction Interrégionale et de son application par notre direction locale.

Nous vous avertissons de nouveau sur les effets néfastes de ce taux de présence sur les droits des agents et sur l'ambiance au sein du service.

Nous continuerons de lutter contre l'application de cette charte des temps type.

La CGT IP 93